

NOTE A TOUS LES LICENCIÉS

CONSIGNES SANITAIRES APPLIQUÉES SUITE AU COVID 19

Depuis le 2 juin, il est possible de pratiquer une activité sportive individuelle en extérieur ou en salle pour les départements classés en zone verte, en respectant les règles de distanciation physique. Au regard de cette information et des recommandations complémentaires de la FFEPGV en vigueur à ce jour et susceptibles d'être modifiées en fonction de l'état sanitaire, Balma GSS a décidé de vous proposer **de reprendre l'activité sportive à compter du 14 septembre 2020 en salle et le 23 Septembre 2020 en extérieur, sous certaines conditions.**

Le présent document vise à rappeler les conditions dans lesquelles l'activité sera mise en place.

Le non-respect de l'une de ces mesures imposées par les autorités sanitaires, autorisera le référent COVID, à exclure provisoirement ou définitivement l'adhérent récalcitrant.

Vous devrez en **prendre connaissance avant toute participation aux séances en salle ou en extérieur** et remettre l'accusé réception dûment complété à l'un de vos dirigeants si le dossier a déjà été déposé, **sinon à joindre au dossier d'inscription.**

AVANT DE VOUS RENDRE AUX SÉANCES PROPOSÉES PAR LE CLUB, ASSUREZ-VOUS :

- De ne pas avoir **de fièvre ou symptômes apparentés** au COVID (toux ...etc...)
- De ne **pas avoir été en contact avec une personne atteinte** ou suspectée d'être atteinte du Covid-19 dans les 15 jours précédents l'activité.

* De **respecter les recommandations de votre médecin traitant** au regard de votre état de vulnérabilité et consulter votre médecin avant de reprendre une activité physique si vous avez été atteint par le Covid-19.

* **Pour les personnes à risque**, d'être responsables en consultant votre médecin traitant avant la reprise d'une activité physique.

* De porter une **tenue adaptée** à l'activité pratiquée (**vous ne pourrez pas disposer de vestiaires** pour vous changer avant ou après la séance) et **d'un stylo** pour émargement.

* De **disposer de gel hydroalcoolique et nettoyer vos mains avant et après la séance.**

* De **privilégier les transports individuels** pour se rendre au lieu de la séance.

* Un **sens de circulation** sera appliqué pour les entrées et les sorties dans les salles.

* Dans les espaces fermés, porter **un masque avant la séance jusqu'à la place occupée dans la salle et après la séance.**

PENDANT LA SÉANCE, ASSUREZ-VOUS :

- Respecter **une distance physique minimum entre les pratiquants** de 4 m2.
- Utiliser **exclusivement votre propre tapis ou matériel** et ne jamais l'échanger ou le prêter.
.Le matériel collectif ne sera plus à disposition. Eviter les contacts entre les pratiquants avant, pendant ou après la séance.

ACCUSE RECEPTION DES CONSIGNES A NOUS RETOURNER SIGNE AVANT VOTRE PREMIER
COURS (Animateur ou Membre du Bureau)



**Accuse de réception des consignes sanitaires pour la pratique de la gymnastique en
salle ou en extérieur :**

Je soussigné(e) certifie avoir pris
connaissance des présentes conditions de reprise et m'engage à respecter toutes les consignes
sanitaires données par l'association pour l'utilisation de la salle.

A.....

Le

Signature :